# LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980



# PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE : DISPOSITIFS EN SANTÉ MENTALE

N° 1239

LE PARCOURS JUDICIAIRE, PÉNITENTIAIRE ET SANITAIRE DE LA PPSMJ (PERSONNE PLACÉE SOUS MAIN DE JUSTICE)

# www.afar.fr

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | formation@afar.fr N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A









# PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE : DISPOSITIFS EN SANTÉ

#### **MENTALE**

N°1239 LE PARCOURS JUDICIAIRE, PÉNITENTIAIRE ET SANITAIRE DE LA PPSMJ (PERSONNE PLACÉE SOUS MAIN DE JUSTICE)

 N° du stage
 1239 1 2025 INTER
 Lieu de stage
 46 rue Amelot 75011 PARIS

 Durée du stage
 3 jours
 Dates
 du 01/12/2025 au 03/12/2025

 Prix
 1 100,00 €

#### **PUBLIC CONCERNÉ**

- Professionnels soignants exerçant ou non en milieu pénitentiaire.
- Professionnels pénitentiaires et de la protection judiciaire de la jeunesse.

## PRÉ-REQUIS

• Pas de pré-requis.

#### **INTERVENANTS**

- Un infirmier ou un cadre.
- Un psychologue.
- Un juriste.

#### **OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

- Pouvoir se repérer dans le cadre juridique : arrestation, garde à vue, condamnation à levée d'écrou.
- Permettre au soignant d'optimiser l'interface du cadre pénitentiaire et sanitaire.
- Améliorer ses connaissances cliniques suivant les temps psychiques, judiciaires et pénitentiaires.
- Connaître la place et les modalités du dispositif de soins.

#### **CONTENU**

- 1. L'évolution de la prison. L'administration pénitentiaire.
- 2. L'approche socio-historique des soins psychiatriques en milieu pénitentiaire.
- 3. Les unités de soins en milieu pénitentiaire.
- Se repérer dans notre organisation judiciaire. La phase procédurale, de la mise en cause à la condamnation.

- 5. Le fonctionnement et la réglementation de la psychiatrie en prison : l'articulation santé-justice.
- Les différentes modalités de prise en charge des détenus : de la judiciarisation des soins à la psychiatrisation des infractions pénales.
- 7. L'articulation santé-justice : le temps de la prison.
- 8. La situation sanitaire en milieu pénitentaire.
- 9. Les troubles du comportement en détention.

### **VALEUR AJOUTÉE**

- Utilisation de tableaux synoptiques de synthèses et fiches pratiques.
- Remise d'un glossaire des termes techniques.

## PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE : DISPOSITIFS EN SANTÉ

#### **MENTALE**

N°1239 LE PARCOURS JUDICIAIRE, PÉNITENTIAIRE ET SANITAIRE DE LA PPSMJ (PERSONNE PLACÉE SOUS MAIN DE JUSTICE)

### **INFORMATIONS PRATIQUES**

#### LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION

#### **AFAR**

46 rue Amelot 75011 Paris Tél :01 53 36 80 50

Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

#### les horaires sont les suivants :

- 9h-12h15 (dont 15 minutes de pause)
- 13h15-16h30 (dont 15 minutes de pause)

#### REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

#### DEJEUNER ET HEBERGEMENT

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

#### **PRÉINSCRIPTION**

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

# ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

#### **CONDITIONS D'ANNULATION**

Annulation par le stagiaire ou l'établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

#### INSCRIPTION

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujetti à la TVA). Le prix (non assujetti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du/des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

#### **DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

#### **AFAR**

46 rue Amelot 75011 Paris Tél: 01 53 36 80 50 Fax: 01 48 05 31 51

Email: formation@afar.fr

Site internet: www.afar.fr

# www.afar.fr

## PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE : DISPOSITIFS EN SANTÉ

N° du stage | 1239 1 2025 INTER Lieu de stage | 46 rue Amelot 75011 PARIS

#### **MENTALE**

N°1239 LE PARCOURS JUDICIAIRE, PÉNITENTIAIRE ET SANITAIRE DE LA PPSMJ (PERSONNE PLACÉE SOUS MAIN DE JUSTICE)

Durée du stage 3 jours	<b>Dates</b> du 01/12/2025 au 03/12/2025
<b>Prix</b>   1 100,00 €	
BULLETIN D'INSCRIPTION	
_	
☐ STAGE DPC	☐ STAGE FORMATION CONTINUE
ÉTABLISSEMENT	
NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :	
	FAX :
ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)	
NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :	
RUE :	
CODE POSTAL : VILLE :	
STAGIAIRE	
☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle NOM:	PRÉNOM :
FONCTION:	
	TÉL:
_	
VILLE :	
FAIT À :	
LE:///	
SIGNATURE DU RESPONS	SABLE DE FORMATION

www.afar.fr